

## **Extrait du Registre des Délibérations**

*du Conseil Municipal*



### **SEANCE DU JEUDI 15 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi quinze septembre à 16 h 00 les Membres du Conseil Municipal de la Ville du Mans, sur convocation et ordre du jour adressés et affichés le 9 septembre 2022 sont réunis Salle Forum des Quinconces sous la présidence de M. LE FOLL, Maire.

**Sont présents** : M. S. LE FOLL, Mme C. POUPINEAU, M. C. COUNIL, Mme S. MOISY, Mme L. HAMONOU-BOIROUX, M. C. PETIT-LASSAY, Mme C. LEROUX, Mme A. BESNARD, M. M. GUIHARD, Mme C. BRULÉ-DELAHAYE, M. N. ARIK, Mme M-A. ROUSSEAU, M. A. AMMAR, M. C. JEAN, Mme A. LARSON, M. E. DIONE, M. G. LE CORRE, Mme M. CABARET, Mme A-M. CHOISNE, Mme P. CHARTON, M. A. EL ARRASSE, M. P. MARIETTE, Mme B. AFFAGARD, Mme M. HUBERT, Mme F. RAMBURE, M. M. LECOSSIER, Mme F. LAGARDE, Mme L. MÉNARD, M. Q. PORTIER, M. N. CHÂRON, M. A. LECHAT, M. T. TOUCHE, M. J. GOUFFÉ, Mme F. PAIN, M. R. BATIOU, Mme I. SÉVÈRE, Mme N. BUCHOT, Mme J. ROUSSEAU, Mme O. BERNY, Mme M. KARAMANLI, M. H. BOURGEOIS, M. O. BIENCOURT, M. O. RUCHAUD, Mme H. LAFORÊT-THIBAUT, Mme I. GARSMEUR.

**Absents et représentés** : Mme F. BAUDON-BRULÉ, M. Y. CALIPPE, M. C. LACOSTE, M. S. CIGANA, Mme A. BESNARD, Mme R. KAZIEWICZ, M. F. EDOM, Mme P. CHARTON, Mme P. LAUTRU, Mme F. RAMBURE, M. Q. PORTIER, M. L. BU, M. H. BOURGEOIS, M. O. BIENCOURT, M. C. RAVÉ, Mme H. LAFORÊT-THIBAUT, Mme K. FOFANA.

**Votes par procuration** :

Mme F. BAUDON-BRULÉ a donné pouvoir à Mme L. HAMONOU-BOIROUX

M. Y. CALIPPE a donné pouvoir à Mme C. BRULÉ-DELAHAYE

M. C. LACOSTE a donné pouvoir à Mme M-A. ROUSSEAU

M. S. CIGANA a donné pouvoir à M. C. PETIT-LASSAY

Mme A. BESNARD a donné pouvoir à Mme C. LEROUX après son départ

Mme R. KAZIEWICZ a donné pouvoir à Mme C. POUPINEAU

M. F. EDOM a donné pouvoir à Mme S. MOISY

Mme P. CHARTON a donné pouvoir à Mme F. LAGARDE jusqu'à son arrivée

Mme P. LAUTRU a donné pouvoir à M. E. DIONE

Mme F. RAMBURE a donné pouvoir à M. G. LE CORRE après son départ

M. Q. PORTIER a donné pouvoir à M. N. CHÂRON jusqu'à son arrivée

M. L. BU a donné pouvoir à Mme F. PAIN

M. H. BOURGEOIS a donné pouvoir à Mme O. BERNY jusqu'à son arrivée

M. O. BIENCOURT a donné pouvoir à M. O. RUCHAUD jusqu'à son arrivée  
M. C. RAVÉ a donné pouvoir à Mme M. KARAMANLI  
Mme H. LAFORÊT-THIBAUT a donné pouvoir à Mme I. GARSMEUR après son départ  
Mme K. FOFANA a donné pouvoir à Mme J. ROUSSEAU

M. Edouard DIONE remplit les fonctions de Secrétaire.

Le Procès-Verbal de la séance du 29 juin 2022 est approuvé.

Le Président et le Secrétaire de séance ont signé au Registre après délibération en séance.

### **Détail du quorum**

#### **Délibérations 1 à 2 :**

Nombre de conseillers municipaux en exercice	55
Nombre de conseillers municipaux présents	41

#### **Délibérations 3 à 6 :**

Nombre de conseillers municipaux en exercice	55
Nombre de conseillers municipaux présents	42

#### **Délibérations 7 à 11 :**

Nombre de conseillers municipaux en exercice	55
Nombre de conseillers municipaux présents	44

#### **Délibérations 12 à 18 :**

Nombre de conseillers municipaux en exercice	55
Nombre de conseillers municipaux présents	43

#### **Délibérations 19 à 22 :**

Nombre de conseillers municipaux en exercice	55
Nombre de conseillers municipaux présents	42

#### **Délibération 23 :**

Nombre de conseillers municipaux en exercice	55
Nombre de conseillers municipaux présents	43

#### **Délibérations 24 à 30 :**

Nombre de conseillers municipaux en exercice	55
Nombre de conseillers municipaux présents	42

**CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 15 septembre 2022****22- Le Mans – Eglise Coëffort/place Washington – Servitude au profit de GRDF**

Direction Développement - Urbanisme - Qualité Architecturale

**Rapporteur(s) M. Christophe COUNIL**

GRDF a procédé à l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation de son réseau de distribution publique de gaz sur les parcelles cadastrées DX n° 128 et 129, place Washington au Mans, propriété de la Ville du Mans.

Ces travaux réalisés impliquent de :

- établir à demeure dans une bande d'environ 3 mètres, une canalisation et ses accessoires techniques. Aucun élément (végétal ou non) dont l'enracinement dans le sol est susceptible d'excéder environ 0.40 mètre à partir de la surface naturelle du sol ne devra être planté dans cette bande,
- établir éventuellement une ou plusieurs conduites de renforcement dans ladite bande,
- établir en limite des parcelles cadastrales les bornes de repérage et les ouvrages de moins de 1 m<sup>2</sup> de surfaces nécessaires au fonctionnement de la ou des canalisations,
- occuper temporairement pour l'exécution des travaux de pose des ouvrages une largeur supplémentaire de terrain de 2 mètres,
- procéder aux enlèvements de toutes plantations, aux abattages ou dessouchages des arbres ou arbustes nécessaires à l'implantation ou l'entretien des ouvrages.

Il convient d'accorder à GRDF sur ces parcelles une servitude de passage et d'entretien pour toute la durée d'existence de l'ouvrage.

Cette servitude est consentie à titre gratuit.

Vous voudrez bien, mes chers collègues, autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et les actes à intervenir entre La Ville du Mans et GRDF, ou toute autre société qui s'y substituerait, pour concrétiser cette servitude de passage et d'entretien.

### Votes

**55 élus ont voté POUR :** M. S. LE FOLL, Mme C. POUPINEAU, M. C. COUNIL, Mme F. BAUDON-BRULÉ (représentée par Mme L. HAMONOU-BOIROUX), M. Y. CALIPPE (représenté par Mme C. BRULÉ-DELAHAYE), Mme S. MOISY, M. C. LACOSTE (représenté par Mme M-A. ROUSSEAU), Mme L. HAMONOU-BOIROUX, M. C. PETIT-LASSAY, Mme C. LEROUX, M. S. CIGANA (représenté par M. C. PETIT-LASSAY), Mme A. BESNARD (représentée par Mme C. LEROUX), M. M. GUIHARD, Mme C. BRULÉ-DELAHAYE, M. N. ARIK, Mme M-A. ROUSSEAU, M. A. AMMAR, M. C. JEAN, Mme A. LARSON, Mme R. KAZIEWICZ (représentée par Mme C. POUPINEAU), M. E. DIONE, M. G. LE CORRE, M. F. EDOM (représenté par Mme S. MOISY), Mme M. CABARET, Mme A-M. CHOISNE, Mme P. CHARTON (représentée par Mme F. LAGARDE), M. A. EL ARRASSE, M. P. MARIETTE, Mme P. LAUTRU (représentée par M. E. DIONE), Mme B. AFFAGARD, Mme M. HUBERT, Mme F. RAMBURE, M. M. LECOSSIER, Mme F. LAGARDE, Mme L. MÉNARD, M. Q. PORTIER, M. N. CHÂRON, M. A. LECHAT, M. T. TOUCHE, M. J. GOUFFÉ, Mme F. PAIN, M. R. BATIOT, Mme I. SÉVÈRE, Mme N. BUCHOT, M. L. BU (représenté par Mme F. PAIN), Mme J. ROUSSEAU, Mme O. BERNY, Mme M. KARAMANLI, M. H. BOURGEOIS, M. O. BIENCOURT, M. O. RUCHAUD, M. C. RAVÉ (représenté par Mme M. KARAMANLI), Mme H. LAFORÊT-THIBAUT (représentée par Mme I. GARSMEUR), Mme K. FOFANA (représentée par Mme J. ROUSSEAU), Mme I. GARSMEUR.

ADOPTE A L'UNANIMITE



N° d'identification : lmc1DEL226321H1

Affichage le 23 septembre 2022

Délibération exécutoire le 23 septembre 2022

# LE MANS

N° 22



Chanzy

Rue

Nationale

Place George Washington

DX 129  
pour partie

DX 128  
pour partie



Vu pour être annexé à la délibération n° 22  
du Conseil Municipal du 15 septembre 2022  
Pour la Directrice Générale empêchée  
l'Agent du Service des Assemblées  
et de la Réglementation

Mission

Avenue

Jean

